



## Un premier tour de piste encourageant

Tout d'abord, un grand merci à vous tous qui avez soutenu et diffusé notre candidature aux élections au Conseil d'Administration de la Société Générale. Plus de 8% des suffrages exprimés au premier tour : résultat à la fois très encourageant et un peu frustrant.

**Très encourageant** car nous avons réussi notre pari de réunir les 100 signatures nécessaires pour présenter nos candidats, alors que les formations syndicales sont toutes qualifiées d'office.

**Très encourageant** car, pour une première, notre association a fait mieux que figurer en réunissant près de 600 voix sur sa liste au premier tour.

**Mais un peu frustrant aussi**, car nous ne sommes pas parvenus, à l'issue des deux tours de scrutin, à surperformer les candidatures syndicales.

Nous entendions représenter l'ensemble des salariés et anciens salariés actionnaires et pas seulement les détenteurs d'un contrat de travail, surtout lorsqu'ils ne détiennent aucune action.

Présenter un candidat à ces élections était une première pour l'ASSACT SG en trente ans d'histoire. Un premier tour en quelque sorte !

Car notre ambition est d'obtenir une réelle légitimité de la représentation des actionnaires salariés.



*« Tout actionnaire  
a deux droits :  
le dividende  
et le vote en  
assemblée générale »*

Lors des élections de janvier et de mars, plus de 80 % du corps électoral n'a pas cliqué pour voter. De surcroît, seuls les actifs avaient l'opportunité de s'exprimer. Ainsi les anciens salariés actionnaires n'ont pas été conviés à donner leur avis. **A croire que dans l'actionnariat salarié, un mot a plus de poids que l'autre...**

Lors des consultations lancées sur la loi PACTE par le Ministre de l'Economie et des Finances, la Fédération des Actionnaires Salariés a demandé un alignement de nos règles de fonctionnement

sur le droit commun et de supprimer toute dérogation... A suivre.

**D'un vote à l'autre.** Après les élections, les assemblées générales ! La nôtre, tout d'abord. Histoire de respecter toutes les parties prenantes, nos statuts prévoient une place pour les retraités de la Société Générale. Mais nous avons aussi besoin d'actifs; non seulement pour faire vivre notre association, mais aussi être le plus proche possible du terrain et répondre aux attentes de nos membres salariés. **Je lance à cette occasion un appel à candidature.**

**Assemblée générale de la Société Générale, ensuite.** L'actionnariat salarié est le rapprochement de deux mots. L'actionnaire, lui, a deux droits : le dividende et le vote en AG. Cette fois, à la Société Générale, nous sommes en pointe avec la possibilité pour chacun d'entre nous d'exercer directement nos droits, même si nos titres sont sur le Fonds E. Voter, nous devrions tous nous en faire un devoir !

Bien amicalement,  
**Patrick Pagni**  
Président.

6,6 %

Chaque année, le Revenu Hebdo réalise un banc d'essai des relations actionnaires. Publiée dans le numéro du 16 mars, l'édition 2018 affiche des chiffres et appréciations élogieuses pour la Société Générale.

Au titre du relationnel proprement dit, ce sont les 3 coeurs maximum qui récompensent les services du Groupe rendus à ses actionnaires individuels. Notamment grâce aux web conférences, aux e-réunions, aux quelque 60 évènements, aux 5 lettres, au Club...

Si la Société Générale est parfois (avec raison ?) étrillée dans la presse, il convient d'apprécier l'hommage ainsi rendu à cette persévérance. Cependant, plus remarquable encore, le taux d'actionnaires salariés figurant dans cette rétrospective comparative. L'un des meilleurs, parmi les plus élevés du marché : 6,6 %. Rares sont les sociétés qui affichent un taux supérieur parmi toutes celles du SBF 120.

Evidemment, l'ASSACT SG est ravie de cette reconnaissance. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas faire mieux en 2018. Insatiables, nous sommes...



Ça bouge en Europe !

Nouvelle année record pour l'actionnariat salarié en Europe, avec près de 400 milliards d'euros détenus par les salariés, soit 3,20%. 86,6% des grandes entreprises européennes ont des plans d'actionnariat salarié. Leur nombre a augmenté de 3 à 4 % en moyenne chaque année depuis 2006, une solide tendance. La croissance est de retour pour le nombre d'actionnaires salariés, avec 7.5 millions de personnes dans les grandes entreprises. L'année 2018 commence bien pour... nos amis de plusieurs entreprises : Arkéma, Total, Eiffage, Elior Group, Custom Solutions... Et chez nous ?



Actionnaire salarié : le guide de référence passe au digital

C'est la référence en matière d'information. La vieille version – papier ! – avait vu le jour en 2001. A l'occasion de la deuxième semaine de l'épargne salariale, fin mars 2018, ce guide édité par la FAS est passé en ligne. L'adresse pour y accéder :

[www.guide.fas.asso.fr](http://www.guide.fas.asso.fr)

51 experts contributeurs, 96 fiches thématiques... Une mine d'informations pour les épargnants et notamment, les actionnaires salariés.

Action Société Générale les chiffres clefs

22 avis d'analystes :

9 à l'achat, 1 à renforcer, 9 à conserver, 3 à vendre.

Bénéfices nets par action estimés : 4,61 € pour 2018, 5,30 € pour 2019.

Source : Boursorama au 10/04/2018




SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, VALEUR DU MOIS

« *Misez sur la Société Générale à 45,50 euros* », titre le magazine patrimonial en mars 2018. Une manière de répondre à la première question posée dans l'article : « *L'année 2018 sera-t-elle enfin celle de la Société Générale ?* »


Oui, comme le dit Mieux Vivre Votre Argent, « *les actionnaires trépignent d'impatience alors que la banque a vu ses profits lourdement chuter en 2017 pour retomber à 2,8 milliards* ». Alors, quels arguments poussent le magazine à y croire ?

La promesse de Frédéric Oudéa de régler dans les mois à venir les divers litiges, la bonne dynamique commerciale et la hausse des commissions. Mais surtout sur la base des prévisions de bénéfices à terme de la Direction, l'action n'apparaît pas chère. Et, de surcroît, elle offre un dividende élevé : 4,80 %



Assact Actualités est le bulletin d'information édité par l'ASSACT SG, association des salariés et anciens salariés du Groupe Société Générale.

Adresse : Immeuble Rome 75 886 Paris Cedex 18.  
Tel : 01 56 37 32 90



# Assemblée Générale de la Société Générale : comment voter

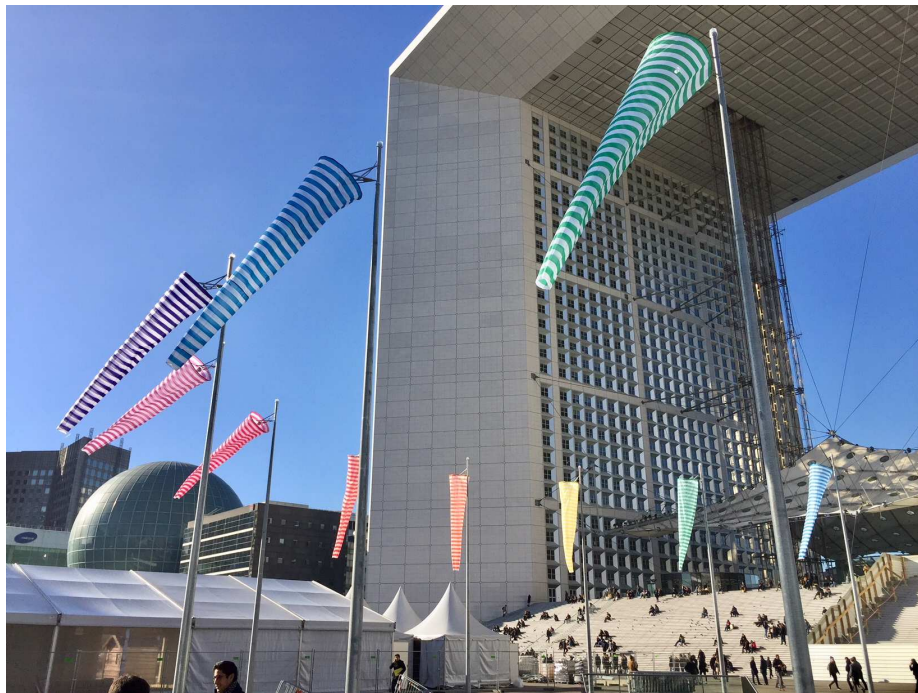
Le vote peut s'effectuer le jour J sur place, via un boîtier électronique; ou, auparavant, en ligne avec Votaccess via le site esalia de gestion vos avoirs.

Pour les détenteurs du fonds E, si vous n'exercez pas vous-même votre vote, **d'autres le feront pour vous !** En pareille situation, il est prévu que les votes soient exercés par le conseil de surveillance du FCPÉ. Un organe composé à parts égales de représentants de la Direction et de représentants de salariés, majoritairement désignés par le Comité Central d'Entreprise.

**L'ASSACT SG vous recommande donc d'exercer directement votre vote.**

Comme nous interviendrons en séance et poserons par ailleurs des questions écrites, **n'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques** par mail à l'adresse [assact.sg@laposte.net](mailto:assact.sg@laposte.net).

L'ambition : faire entendre la voix des actionnaires salariés.



*L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de notre Maison se tiendra le mercredi 23 mai 2018, à 16h00, à l'Espace Grande Arche de Paris La Défense. (Photo : Viparis)*

**LE BILLET**

**CASH**

## Pourquoi pas fromage ET dessert ?

- Avez-vous déjà entendu parler des articles L 225-13 et L 225-71 du code de commerce ?
- Non !
- Pourtant, nul n'est censé ignorer la loi...

Faisons simple dans un droit français qui ne l'est guère... Les articles L 225-13 et L 225-71 instaurent la représentation des actionnaires salariés dès lors qu'ils détiennent 3 % du capital d'une entreprise cotée. Appréciable ! Mais ils prévoient aussi le comment déroger à la règle. Curieux !

**La Société Générale a fait le choix de profiter de la dérogation possible.** Difficile de considérer ce choix comme une marque d'attention.

Mais les choses pourraient changer avec la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises).

Sous la pression de la FAS, la Fédération des Actionnaires Salariés, une telle dérogation pourrait être supprimée. A noter : selon la Fédération européenne de l'actionnariat salarié, déjà 25 % des entreprises françaises proposent une double représentation.

Loin d'opposer les uns aux autres – simples salariés représentés par les syndicats et actionnaires salariés représentés par une association spécialisée –, ce changement permettrait d'associer les uns et les autres au Conseil d'Administration. Une idée moderne à l'heure où le gouvernement envisage de faire évoluer l'objet social des entreprises.

En termes de représentation des parties prenantes, cela reviendrait à ne plus choisir entre fromage ou dessert. Mais, règle de base du savoir vivre, de proposer les deux...

**Jean-François Filliatre**





Déjà 7 716 inscrits  
à ASSACT SG  
– Société Générale  
sur LinkedIn.

Et vous ?

## PARTICIPEZ AU RENOUVEAU DE L'ASSACT - SG

Votre association tiendra son assemblée générale annuelle le même jour que celle de la Société Générale. Soit le mercredi 23 mai à 10h00. Elle se déroulera au 35 rue de Rome, à Paris, à côté de la Gare Saint Lazare, et sera suivie d'un cocktail. Comme chaque année, nous procéderons au renouvellement de notre Conseil d'Administration.

L'occasion d'adresser un message aux membres de notre association, encore en activité dans le Groupe Société Générale, pour les inviter à nous rejoindre. Il s'avère

nécessaire, en effet, de procéder à un rajeunissement de notre équipe et d'y inclure un plus grand nombre d'adhérents en activité. L'expertise de nos administrateurs les plus anciens est précieuse. Nous souhaitons cependant y ajouter la dynamique de nouveaux actifs, l'enrichir par davantage d'ambition.

Votre candidature au Conseil d'Administration de l'ASSACT SG doit nous parvenir avant le 11 mai 2018. Même si vous n'étiez pas encore actionnaire, nous serons très attentifs à l'accueil de votre candidature.

### CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSACT SG

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Agence / Sigle : \_\_\_\_\_

confirme son souhait d'intégrer le Conseil d'Administration de l'ASSACT SG et présente sa candidature à l'Assemblée générale du 23 mai 2018.

*Découper et envoyer  
par courrier  
interne à « ASSACT SG  
– Immeuble Rome »*

Date et signature

## LE MOT DU TRÉSORIER

L'activité ne se relâche pas. Les comptes de 2017 ont été établis et soumis à la Commission de contrôle. Le Conseil d'Administration pourra donc statuer sur leur fidélité, et l'assemblée générale du 23 mai sera chargée de les approuver.

A noter, l'exercice 2017 a été marqué par d'importants « investissements » :

### > NOS 30 ANS.

Pour cet évènement de prestige, destiné avant tout à redynamiser nos adhésions et renforcer notre notoriété, ont été engagées des dépenses de l'ordre de 23 000 € : coûts de régie et d'organisation au Palais Brongniart, animation de la conférence et cocktail.

### > SOUTIEN DE NOS 2 CANDIDATS.

Pour cette campagne aux élections du CA de la Société Générale, ont été engagées, à cheval sur les années 2017 et 2018, des dépenses de près de 15 000 €, diminuées d'un peu plus de 6 000 € de frais de campagne pris en charge par la Société Générale.

La gestion de notre réserve financière a généré près de 7 000 € de revenus (dont 5 700 € sous forme de produits latents).

Dans l'état actuel de ses réflexions, le Conseil d'Administration envisage enfin de demander à la prochaine Assemblée Générale de reprendre la perception des cotisations, qui avait été suspendue au titre de l'exercice 2017.

**Dominique Brogly**